

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### OUVERTURE À LA VISITE DE L'ENSEMBLE DU SITE VILLA E-1027 – LE CABANON – L'ÉTOILE DE MER ET LES UNITÉS DE CAMPING À ROQUEBRUNE CAP MARTIN



Le 26 juin 2015, Monsieur Patrick CESARI, en tant que Maire de Roquebrune Cap-Martin, accompagné de Madame Géraldine BYRNE NASON, Ambassadeur d'Irlande et Monsieur Bernardino REGAZZONI, Ambassadeur de Suisse, ainsi que de nombreux représentants des différentes instances qui ont participé, aux côtés de la Commune, à la réhabilitation de ce Monument Historique, ont inauguré le Site E 1027, Etoile de Mer, Cabanon Le Corbusier à l'occasion de son ouverture aux visites guidées. Ce site classé Monument Historique est la propriété du Conservatoire du Littoral, géré par l'Association Cap-Moderne.

Un nouvel accueil – billetterie – librairie est aussi inauguré dans un wagon SNCF spécialement aménagé aux couleurs du site Cap Moderne.

Pour protéger le site, les visites se font en visites guidées par petits groupes sur réservation par téléphone au +33 (0) 6 48 72 90 53 ou sur le site [www.capmoderne.com](http://www.capmoderne.com).

L'Association Cap Moderne a présenté les trois grands projets qu'elle mène, en plus de sa mission de conservation du lieu et de transmission :

La création d'un espace d'introduction au site et d'expositions dans le hangar désaffecté de la gare de Roquebrune Cap Martin qui serait mis à disposition par RFF et la SNCF, initiant ainsi un nouveau concept de « gare culturelle », véritable point d'entrée du site.

L'acquisition éventuelle d'une villa contigüe à la Villa E1027, consacrée à l'accueil et à la rencontre des visiteurs, y compris les visiteurs handicapés, les chercheurs et les scientifiques du monde entier, afin que le lieu soit accessible à tous et reste le laboratoire de l'architecture vivante qu'il a toujours été.

Enfin avec un Comité d'honneur présidé par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco, l'Association Cap Moderne recherche activement du mécénat pour concrétiser sa mission et compléter les aides attribuées par le Ministère de la Culture et de la Communication ([www.capmoderne.com](http://www.capmoderne.com)).